

Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CVER DE SAINTE-SOPHIE

Rapport de préconsultation sur l'étude d'impact

Préoccupations et enjeux sociaux

juillet 2003

WM
INTERSAN INC

Table des matières

Présentation	3
Chapitre 1 Contexte des échanges	4
Chapitre 2 Les activités de consultation	5
Chapitre 3 Les préoccupations exprimées	7
3.1 Les échanges en ateliers	7
3.2 Les principales préoccupations	10
Chapitre 4 résultats de la préconsultation	11
4.1 Les compléments au rapport d'étude d'impact	11
4.2 Les modifications possibles du projet	11
4.3 Les mesures d'acceptabilité sociale	12
4.3.1 Les mesures de sécurisation environnementale	12
4.3.2 Le plan d'action pour la prévention des nuisances	12
Liste des tableaux	
Tableau 1 Les activités de la préconsultation	5
Tableau 2 Documents remis aux participants	6
Tableau 3 Participation aux activités	6
Tableau 4 Les préoccupations sur le projet en général	7
Tableau 5 Les préoccupations sur les besoins et les marchés	8
Tableau 6 Les préoccupations sur la technologie du bioréacteur	8
Tableau 7 Les préoccupations relatives aux impacts environnementaux	9
Tableau 8 Les préoccupations sur la sécurité environnementale du site actuel	9
Tableau 9 Les principales préoccupations sur le projet en général	10
Tableau 10 Mesures prévues au plan de sécurisation environnementale	12



Présentation

Les directives récentes du ministère de l'Environnement du Québec incitent les promoteurs à consulter le public dans le cadre de l'étude des impacts de leurs projets. INTERSAN a adopté cette approche pour identifier les préoccupations de la communauté face à son projet de développement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Une démarche dite de « préconsultation » a été proposée aux citoyens et aux organismes pour leur permettre d'examiner le contenu de l'étude d'impact et de prendre connaissance des divers aspects du projet.

Cette démarche a pris la forme d'ateliers thématiques de travail ouverts aux participants intéressés. Des résidants du voisinage, des représentants d'organismes et d'autres citoyens de la collectivité ont répondu à l'invitation d'INTERSAN. En plus des ateliers de travail, des réunions ont été tenues pour informer les participants du projet et des résultats de la consultation. Les ateliers thématiques ont porté spécifiquement sur les divers aspects du projet d'INTERSAN examinés dans l'étude d'impact. La version de l'étude d'impact soumise au ministère de l'Environnement en février 2003 a servi de référence pour la préconsultation. Des documents d'information ont aussi été remis aux participants, résumant les divers sujets abordés et apportant des renseignements mis à jour pour compléter l'étude d'impact.

Chapitre 1 contexte des échanges

Cette préconsultation s'est tenue en parallèle avec le processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Rivière-du-Nord. Les échanges en ateliers se sont déroulés dans un climat de collaboration et furent très fructueux en termes de résultats pour l'amélioration du projet et des activités d'INTERSAN à Sainte-Sophie. La présence de nombreux voisins du site, de même que de représentants des municipalités, a permis de connaître les sujets de préoccupations et de recueillir les suggestions des participants.

Dès le début du processus, il a clairement été mentionné aux participants que leur participation à l'exercice ne serait pas considérée comme un appui et une acceptation du projet. La préconsultation vise à obtenir l'opinion des participants sur l'évaluation des impacts du projet. Les médias d'information ont pu avoir accès aux documents fournis aux participants. Pour sa part, la population régionale a été régulièrement informée de l'avancement de la préconsultation et des sujets qui y ont été présentés, par un bulletin d'information distribué dans tous les foyers des municipalités environnantes.

Le présent rapport fait état de la démarche de préconsultation. Un résumé est fait des sujets de échanges et des préoccupations exprimées par les participants. À titre d'interlocuteurs d'INTERSAN, les participants sont intervenus au cours des diverses rencontres, à la fois sur les thèmes proposés et aussi sur d'autres sujets dont ils ont voulu débattre. Les représentants de l'entreprise, et des consultants mandatés pour réaliser l'étude d'impact, ont agi comme personnes-ressources, à la fois pour la présentation des thèmes de discussion et pour apporter les réponses aux questions soulevées par les participants.

Ce rapport reflète la contribution des gens ayant participé à la préconsultation et des organismes qu'ils représentent. Les éléments soulevés par les participants et les indications tirées des préoccupations exprimées ont été pris en compte par INTERSAN pour améliorer la conception de son projet et pour compléter certains points du rapport d'étude d'impact dont une version finale sera transmise au ministère de l'Environnement et sera déposée au BAPE en vue de la consultation publique sur le projet.

Chapitre 2 les activités de consultation

1. Le déroulement de la préconsultation

Le processus de préconsultation a été amorcé par une séance générale d'information à laquelle ont été invités plus d'une centaine de personnes susceptibles d'être intéressées par l'évaluation environnementale du projet d'INTERSAN. La liste de ces invités a été constituée par un inventaire socio-économique des individus et des organismes susceptibles d'être intéressés par le projet. Les intervenants visés proviennent des milieux municipaux, du secteur de la santé, des groupes environnementaux et du voisinage. Ces gens ont été invités à participer volontairement au processus de préconsultation mis en place par INTERSAN. Trois ateliers de travail étaient alors proposés, suivis d'une rencontre d'information et de validation des résultats de la démarche.

Pour l'entreprise, l'exercice proposé portait spécifiquement sur le projet et ses impacts. Il a pour objectifs d'informer la communauté, de connaître les opinions et les préoccupations des participants, ainsi que de valider et compléter l'évaluation des impacts et à améliorer les divers aspects du projet (Voir la fiche de travail no 1). Au cours du processus, il est apparu que les participants avaient des préoccupations significatives en regard des opérations actuelles du site d'enfouissement et des conséquences des opérations antérieures à sa prise en charge par INTERSAN. Ces sujets ont ainsi été ajoutés au plan de travail proposé initialement.

Les participants ont été invités à prendre connaissance des renseignements et des documents remis, à donner leur avis sur les contenus et sujets, ainsi qu'à relayer l'information auprès de leurs organismes ou de leurs réseaux. Le rapport de l'étude d'impact, dans sa version fournie au ministère de l'Environnement du Québec, a été rendu accessible dans les bureaux d'INTERSAN à Sainte-Sophie pour les personnes désirant le consulter. Il était indiqué aux participants que ce document est préliminaire et est sujet à modifications.

Tableau 1 Les activités de la préconsultation

Date	Activités
14 janvier 2003	<ul style="list-style-type: none">• Réunion d'information générale et de rétroaction sur le projet• Présentation du processus de préconsultation• Lettre d'invitation à participer à la préconsultation• Annonce publique de la préconsultation (communiqué de presse)
20 février 2003	1 ^{er} atelier de travail : Les besoins et les marchés
5 mars 2003	2 ^e atelier de travail : La technologie du bioréacteur
3 avril 2003	3 ^e atelier de travail : Les impacts sur l'environnement
12 juin 2003	4 ^e atelier de travail : Plan de sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement
26 juin 2003	Remise et approbation du rapport de préconsultation
Date à venir	Présentation publique des résultats (conférence de presse)

Quatre ateliers de travail ont été tenus durant l'hiver et le printemps 2003. Ils ont porté respectivement sur :

- Le promoteur, la description du projet et la justification de ce dernier par une analyse des besoins et des marchés (Voir le feuillet d'information et la fiche de travail no 2);
- Les techniques d'aménagement et d'opération du site par bioréacteur (Voir la fiche de travail no 3);
- La révision de l'évaluation des impacts, ainsi que des mesures d'atténuation et de mitigation (Voir la fiche de travail no 4);
- Le plan de sécurisation environnementale du site (Voir le document d'information).

2. Les documents remis aux participants

Des documents d'information faisant la synthèse des sujets abordés lors des rencontres ont été fournis aux participants lors de ces dernières. À chaque rencontre, des représentants d'INTERSAN et des experts associés à l'étude d'impact ont introduit les échanges par des présentations visuelles. Les réunions ont été animées par un professionnel de la communication environnementale recruté par INTERSAN. Des compte-rendus des rencontres ont été produits et soumis aux participants. Ils reflètent les contenus des échanges et ont servi comme principales références pour la rédaction du présent rapport.

Ce rapport de la préconsultation rend compte de la démarche et des contenus des échanges. Il fera l'objet d'une approbation par les participants avant d'être produit dans sa version finale.

Tableau 2 Documents remis aux participants

<p>Étude d'impact sur l'environnement (disponible pour consultation) :</p> <p>Rapport principal, projet de développement du bioréacteur – Centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) de Sainte-Sophie, TECSULT, février 2003.</p> <p>Feuillelet d'information :</p> <p>Projet de développement du CVER de Sainte-Sophie (janvier 2003)</p> <p>Fiches de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Processus de préconsultation sur les impacts (janvier 2003) 2. Les besoins et les marchés (février 2003) 3. La technologie du bioréacteur (mars 2003) 4. Les impacts sur l'environnement (avril 2003) <p>Document d'information :</p> <p>Plan de sécurisation environnementale du lieu d'enfouissement (juin 2003)</p> <p>Comptes-rendus des réunions :</p> <p>Réunion générale : 14 janvier Premier atelier : 20 février Deuxième atelier : 5 mars Troisième atelier : 3 avril Quatrième atelier : 12 juin</p> <p>Rapport de la préconsultation de l'étude d'impact : 20 juin</p>
--

3. Les participants aux ateliers

Une vingtaine de participants en moyenne ont été présents à chacun des ateliers thématiques, représentant en grande partie le voisinage et les municipalités. Des représentants du ministère de l'Environnement et des entreprises de la communauté ont assisté à certaines séances. Enfin, des membres d'associations récréatives et des producteurs agricoles comptaient la plupart du temps au nombre des participants. Des personnes ressources d'INTERSAN et de TECSULT ont été disponibles au cours de toutes les rencontres pour présenter les sujets d'échanges et pour répondre aux questions. Toutes les rencontres ont eu lieu dans la municipalité de Sainte-Sophie.

Tableau 3 Participation aux activités

Activité	Présences	Voisinage	Autres
Rencontre générale	30	11	19
Atelier 1	23	12	11
Atelier 2	11	9	2
Atelier 3	25	8	17
Atelier 4	16	9	7
Rencontre finale	9	3	6
Total	114		

Au total, 114 participants ont assisté aux diverses réunions, représentant environ 50 personnes différentes rejointes par le processus. À chacune des rencontres, de nouveaux participants se sont ajoutés, ce qui explique une certaine redondance des questions et des sujets des échanges d'une réunion à l'autre. Plusieurs participants présents ont représenté les municipalités concernées, les entreprises du voisinage et des associations présentes dans la communauté. Les groupes environnementaux n'ont été représentés que lors de la séance d'information générale tenue au début du processus.

Les séances de travail ont en général duré environ deux heures et trente ou trois heures. Un minimum d'une heure était systématiquement alloué aux questions et aux réactions des participants. Des panneaux d'information et des maquettes étaient disponibles dans les locaux des rencontres pour illustrer certains aspects des thèmes abordés.

Chapitre 3 les préoccupations exprimées

Les rencontres de préconsultation ont donné lieu à des échanges entre les participants et les représentants de la compagnie INTERSAN. Plusieurs préoccupations ont été exprimées sous forme de questions adressées à INTERSAN. Les participants ont aussi apporté leurs commentaires sur le projet et le contenu de l'étude d'impact. Ces préoccupations sont regroupées ici en fonction des sujets abordés lors des ateliers et présentés dans les comptes-rendus correspondants.

3.1 Les échanges en ateliers

1. Rencontre générale :

- L'information sur le projet
- Le processus de préconsultation

Cette première réunion a permis d'aborder les aspects généraux du projet. Certains échanges ont aussi porté sur le processus de préconsultation et le rôle de participants. Les liens entre le projet d'INTERSAN et l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles par la MRC de La Rivière-du-Nord ont aussi retenu l'attention de certains participants. Les sujets des échanges sont repris de façon schématique au tableau suivant.

Tableau 4 Les préoccupations sur le projet en général

Sur l'entreprise INTERSAN : <ul style="list-style-type: none">• Souhait que la transparence continue.• Satisfaits et intéressés à la démarche de consultation.
Sur les impacts du projet : <ul style="list-style-type: none">• Y-a-t-il un risque pour la qualité de l'eau des puits?• Des nuisances sont déjà présentes avec l'opération du site actuel: odeurs, circulation des camions, bruit des machineries.• Comment les gaz s'échappant des tranchées seront-ils minimisés?
Sur le volume de résidus prévus (capacité du site) : <ul style="list-style-type: none">• Peut-on réduire le projet aux besoins de la MRC?• Les sites d'enfouissement devraient être régionaux.• Pourra-t-on augmenter le volume prévu au projet?
Sur le concept du projet : <ul style="list-style-type: none">• La technologie du bioréacteur n'est pas du développement durable, mais de l'enfouissement.• Quel sera le coût de gestion par tonne? Quelle est la rentabilité du projet?• Quels sont les échéanciers de réalisation?• La technologie du bioréacteur est-elle éprouvée? Est-elle déjà en opération?• La plantation d'arbres après l'exploitation est-elle possible?• Quel contrôle et quel suivi sont prévus?
Sur la gestion des matières résiduelles : <ul style="list-style-type: none">• Le recyclage (consignation) est-il pris en considération?• Comment le projet encourage-t-il la réduction à la source?• Quel contrôle est exercé sur la composition des déchets provenant de l'extérieur (contenu recyclable possible)?• Les bas coûts de l'enfouissement (50 \$ par tonne) n'encouragent pas le recyclage qui est plus cher (150 \$ par tonne).• Le centre de tri sera-t-il réouvert? Où vont actuellement les matières récupérées?• La plate-forme de compostage et l'écocentre seront-ils opérés sur le site?
Sur le processus de préconsultation : <ul style="list-style-type: none">• Il crée une confusion avec les consultations indépendantes du BAPE.

2. Atelier 1 : Les besoins et les marchés

La deuxième rencontre a porté davantage sur les aspects de justification du projet. Les questions relatives au volume de résidus prévus par le projet et sur les marchés éventuellement desservis par le site ont été abordées. La place du recyclage et de la récupération dans le projet a aussi fait l'objet de commentaires. L'analyse des besoins du projet et des raisons pour la communauté de l'accueillir ont incité les participants à apporter certaines suggestions. Ces éléments sont résumés au tableau suivant.

Tableau 5 Les préoccupations sur les besoins et les marchés

Sur la justification et les impacts du projet :

- Des compensations sont-elles prévues pour les voisins et la MRC d'accueil?
- L'augmentation des activités au site pourrait se traduire par une augmentation des nuisances (odeurs, bruit).
- La ville de Sainte-Anne-des-Plaines recevra-t-elle une compensation?
- Dans combien de temps le projet sera-t-il rentable?
- Le bioréacteur peut-il être réalisé ailleurs?
- Qu'arrivera-t-il de l'ancien site?

Sur les besoins :

- Les solutions de remplacement à l'élimination ne sont pas disponibles actuellement.
- Les installations de récupération et de recyclage devraient être réservées aux municipalités locales.
- Les boues de fosses septiques seront-elles reçues au site?
- Les taux de référence pour l'étude d'INTERSAN sont différents de ceux utilisés par la CMM. Pourquoi?
- Qu'arrivera-t-il après le projet de neuf ans? Peut-on avoir la garantie que ce sera la fin de l'exploitation du site?
- Pourquoi INTERSAN ne développe-t-il pas plus le compostage, au lieu du bioréacteur?
- Quelle est la capacité totale de l'ensemble du site?
- Où iraient les déchets si le projet ne se réalise pas?

Sur les marchés :

- Pourquoi les marchés visés incluent-ils Montréal et non pas seulement la MRC et les MRC voisines?
- Y aura-t-il importation de déchets de l'extérieur du Québec?

Sur le concept du projet :

- Les résidus du traitement par bioréacteur peuvent-ils être utilisés comme compost?
- Pendant combien de temps des biogaz sont-ils émis par un site?
- Quelle sera la réutilisation du site après sa fermeture? (suggestion : retour à l'agriculture).
- Le compost est-il utilisable sur les terres agricoles?

3. Atelier 2 : La technologie du bioréacteur

Le deuxième atelier de travail a porté sur la technologie du bioréacteur. Des préoccupations ont été exprimées notamment sur les modalités et les conséquences de la proposition d'exploiter le site avec la technologie du bioréacteur. Les questions habituellement soulevées par de tels projets ont aussi été posées : possibilité de contamination des eaux, étanchéité du site, captation des biogaz. Ces éléments sont présentés de façon schématique au tableau suivant.

Tableau 6 Les préoccupations sur la technologie du bioréacteur

Sur les aspects techniques :

- Comment fonctionne la technologie du bioréacteur?
- Quelle est la composition et la destination du lixiviat?
- Faut-il ajouter de l'eau propre dans le procédé du bioréacteur? Puise-t-on de l'eau d'une rivière?
- Les besoins d'eau conduiront-ils à une augmentation de la circulation de camions pour la transporter?
- Y-aura-t-il des fluctuations dans la production d'énergie? Peut-on garantir un approvisionnement constant aux entreprises?
- Est-il possible d'utiliser des produits anti-odeurs?

Sur l'aménagement du site :

- La technologie permet-elle d'enfouir plus de déchets que les méthodes traditionnelles?
- Quelles seront les étapes d'aménagement du site (phases, cellules)?
- Depuis quand des membranes imperméables sont-elles utilisées?
- Que fait-on en cas de bris des membranes? Quels sont les risques de fuites? Les membranes résisteront pendant combien de temps?
- Quelle sera la hauteur du site à la fin de l'exploitation?
- Ne peut-on aller en profondeur plutôt qu'en hauteur?

Sur les performances :

- Y-a-t-il des installations semblables ailleurs?
- Ne faudrait-il pas retirer les matières non-biodégradables (plastique, verre, métal) du bioréacteur ?
- Quel est l'intérêt d'INTERSAN à faire du compostage puisque les matières putrescibles sont requises par le bioréacteur ?
- Les problèmes d'odeurs persistantes se traduisent-ils par des problèmes de santé ?

4. Atelier 3 : L'évaluation des impacts

La rencontre sur l'évaluation a été l'occasion d'une appréciation des impacts présentés dans le rapport de février 2003. Des questions ont été soulevées sur la méthode et l'approche pour établir la pondération des impacts qui sont apparus aux participants souvent sous-estimés dans l'étude d'impact. Des participants ont manifesté leur inquiétude à l'effet que les impacts du nouveau projet ajoutent encore plus de gravité aux impacts de l'exploitation actuelle. Les impacts du projet seraient alors plus sévères qu'évalués par les experts techniques. Les préoccupations sur l'évaluation des impacts sont reprises de façon schématique dans le tableau suivant :

Tableau 7 Les préoccupations relatives aux impacts environnementaux

Les eaux souterraines (eau potable) :

- Quelles études ont été faites sur les puits?
- L'ancien site sera-t-il étanchéisé à l'aide de membranes? Sera-t-il converti en bioréacteur?
- Quels sont les risques potentiels à la santé des métaux lourds?
- INTERSAN vérifie-t-elle la qualité des eaux souterraines hors de son site, notamment dans les puits d'alimentation en eau potable?

Les ruisseaux et rivières :

- La rivière aux Chiens pourra-t-elle être contaminée?

Les odeurs :

- Les odeurs sont-elles évaluées à l'aide d'appareils de mesure?
- INTERSAN ne peut savoir autrement que par les plaintes, s'il y a des odeurs hors de son site (suggestions : installer des sondes de mesure d'odeurs).

Les bruits et la circulation :

- Quelles seront les limites permises?
- Y-a-t-il un couvre feu la nuit?
- Quelles sont les réglementations municipales sur les bruits et les heures d'ouverture? (suggestion : un maximum de 14 heures d'opération par jour)
- Quelles sont les mesures prévues pour diminuer les bruits la nuit?
- Quels sont les moyens d'atténuer les impacts du trafic de camions ou de compenser pour les inconvénients qu'ils causent?

La méthode d'évaluation et les impacts :

- Quelle est l'étendue de la zone d'étude?
- A-t-on prévu la possibilité de catastrophes (sécurité du site) comme un tremblement de terre?
- Est-ce que des mesures d'atténuation psychologiques sont possibles? (suggestion : payer une analyse d'eau annuelle des puits individuels du voisinage).
- La zone tampon autour du site sera-t-elle respectée?
- Les risques d'explosion du biogaz ont-ils été évalués?
- Les avantages économiques pour les municipalités concernées ont-ils été identifiés?
- De quelle façon la valeur agricole des terres va-t-elle être préservée et même augmentée?

5. Atelier 4 : La sécurisation environnementale du site

Un atelier de travail spécial a été tenu à la demande des participants sur la situation actuelle du site de Sainte-Sophie. Des questions à ce sujet ont été soulevées à toutes les rencontres. INTERSAN a ainsi décidé de procéder à l'élaboration d'un plan de sécurisation environnementale du site. Ce plan a été soumis aux participants qui ont exprimé leurs interrogations, leurs réactions et leurs suggestions. Ces dernières sont reprises de façon schématique dans le tableau suivant.

Tableau 8 Les préoccupations sur la sécurité environnementale du site actuel

La qualité des eaux souterraines :

- Est-il possible de récupérer les eaux souterraines ayant migré hors du site?
- INTERSAN peut-elle prendre à sa charge une analyse de la qualité de l'eau des puits privés du voisinage? (suggestion : que les municipalités s'occupent de coordonner les échantillonnages et les résultats).
- Les contaminants dans l'eau pourraient-ils emprunter les chemins faits par les biogaz en dehors du site?

La qualité des eaux de surface :

- Est-il possible qu'il y ait des liens entre les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines?
- L'analyse des eaux de surface (le ruisseau aux Castors) en dehors du site peut-elle être effectuée?

Les biogaz :

- Impression que le déplacement des biogaz a échappé au contrôle.
- Quelles mesures seront prises pour régler ce problème de migration des biogaz? Comment s'assurer qu'il n'y en a pas ailleurs.

Les mesures de sécurisation :

- Quelle sera la largeur et la profondeur de la tranchée de captation?
- Les incidents récents (débordements, migration des biogaz) changent-ils le concept du projet de développement du site?

Avenir de l'ancien site :

- Quelle sera l'utilisation de l'ancien site? Sera-t-il aménagé comme le site actuel et le futur développement?

Impacts du projet de développement :

- Constat du peu de retombées économiques et de multiples impacts du projet.
- Les risques à la santé ont-ils été étudiés?
- Des mesures additionnelles seront nécessaires pour neutraliser les odeurs.
- Deux résidences sont principalement dérangées par le bruit. (suggestion : caractériser les sources de bruit).

3.2 Les principales préoccupations

Il est possible, sur la base des échanges lors de ces cinq rencontres, de faire un résumé des principales préoccupations exprimées par les participants, à travers leurs questions et leurs remarques. Les inquiétudes par rapport au projet de développement du site découlent en grande partie des impacts et des nuisances vécues par les voisins et la communauté, du fait des opérations passées de l'ancien propriétaire du site et des activités actuelles d'INTERSAN à Sainte-Sophie.

Sous réserve que l'entreprise tienne compte de ces interrogations, les participants n'ont pas procédé à une réévaluation systématique des impacts évalués dans le rapport soumis à leur analyse. Certains ont exprimé des doutes sur le niveau de gravité attribué par les experts aux impacts négatifs. La plupart ont réagi à l'évaluation en reliant sa validation aux actions qu'INTERSAN acceptera d'entreprendre pour corriger les lacunes et les problèmes du site actuellement en exploitation et des anciennes zones d'exploitation. Ceci explique l'importance accordée à l'ajout d'un plan de sécurisation environnementale du site dans le rapport de l'étude d'impact du projet de développement futur.

Tableau 9 Les principales préoccupations sur le projet en général

Sujets	Préoccupations
La préconsultation	Satisfaction de la démarche Souhait de continuer la collaboration
Le volume de déchets	Demande élevée de capacité (importation de Montréal) Possibilité de réduire pour les besoins de la MRC Développements futurs du site après le projet Compensations pour les voisins et les municipalités d'accueil
Le plan de gestion des matières résiduelles	Place de la récupération (centre de tri) Possibilités de compostage
Le site du projet	Utilisation du site après fermeture (foresterie, agriculture) Durée du suivi et contrôle après fermeture Hauteur du site après fermeture
L'aménagement du site	Étanchéité des membranes Solidité et durée des membranes Résistance des matériaux et mode de réparation Remplacement des pertes agricoles
Le bioréacteur	Compétition au compostage Production et utilisation des biogaz Effets sur les coûts d'enfouissement Besoins additionnels d'eau
La qualité de l'eau	Les effets sur les puits du voisinage Les rejets dans les eaux de surface Programmes de surveillance avec les municipalités La destination des eaux de lixiviation Les risques à la santé des contaminants
Les biogaz	Possibilités d'explosion et danger pour les travailleurs Captation des biogaz de l'ancien site
Les odeurs	Pas de mesures des odeurs hors site Possibilité d'atténuation par produits spéciaux
Les bruits et la circulation	Problèmes de circulation de camions (bruit, détérioration, sécurité) Bruits excessifs la nuit sur les routes et sur le site
L'évaluation des impacts	Craintes d'aggravation des impacts et nuisances actuelles Insuffisance des mesures d'atténuation Compensations nécessaires si impacts persistants
La sécurité du site actuel	Les débordements d'eaux La migration des biogaz La détérioration des eaux souterraines

L'exercice de préconsultation sur l'étude d'impact aura permis à INTERSAN de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et de prendre note de leurs suggestions. Ces préoccupations, ainsi que les indications obtenues sur l'évaluation des impacts du projet, comptent au nombre des ajouts qui seront faits à la version préliminaire du rapport de l'étude d'impact déposé en février 2003. Ces compléments au rapport seront transmis au ministère de l'Environnement du Québec au cours de l'été. Déjà, le ministère a pris connaissance du plan de sécurisation environnementale du site qui a été produit durant la préconsultation et soumis aux participants dans le cadre d'un atelier sur ce thème.

Cette version complétée du rapport de l'étude d'impact permet aussi d'intégrer certaines modifications au projet, découlant des demandes des citoyens relativement à la diminution des nuisances et à la sécurité environnementale du site. Les modifications à l'étude d'impact et au projet constituent les réponses que la compagnie INTERSAN entend apporter aux préoccupations sociales recueillies. Des actions sont déjà amorcées et d'autres interventions seront faites dans le futur en tenant compte des problèmes soulignés par les participants et des suggestions d'améliorations qu'ils ont apportées.

4.1 Les compléments au rapport d'étude d'impact

Sur la base des préoccupations et des indications obtenues sur l'évaluation des impacts, plusieurs points nouveaux seront pris en considération et certains éléments déjà traités seront repris et réévalués.

Les principaux ajouts au rapport final de l'étude d'impact seront les suivants :

- une synthèse des préoccupations sociales sur le projet et une présentation du processus de participation qui a permis de les recueillir;
- des analyses additionnelles de la qualité des eaux de surface et souterraines sur le site et dans son voisinage en particulier pour le ruisseau aux Castors;
- des précisions sur les nuisances dues au bruit et à la circulation incluant les mesures destinées à les minimiser et à les prévenir (étude complémentaire sur le bruit);

- des analyses et des relevés additionnels pour la compréhension du problème de migration du biogaz;
- des précisions sur certaines parties après une mise à jour des études et des évaluations sur la qualité de l'air, la qualité des eaux souterraines, sur les causes des bruits de circulation et de machineries, ainsi que sur les mesures d'atténuation des odeurs.

L'ensemble de ces corrections et additions au rapport de l'étude d'impact donnera lieu à la publication d'un volume complémentaire incluant les réponses aux questions du ministère de l'Environnement et les résultats de la préconsultation des citoyens.

4.2 Les modifications possibles du projet

Dans le cadre de l'élaboration du projet de développement du site de Sainte-Sophie, INTERSAN prend en considération les préoccupations sociales relatives aux impacts de son projet. L'évaluation des impacts du projet a fait ressortir que certains impacts résiduels persisteront, notamment la possibilité de certaines nuisances, malgré l'importance des mesures de précaution et d'atténuation qui seront mises en place. En ce sens, la compagnie compte faire tous les efforts possibles afin d'éviter, de réduire ou de neutraliser les conséquences de son projet. Ses engagements et ses interventions répondent aux exigences imposées par les réglementations des gouvernements (protection de l'environnement) et des municipalités (aménagement du territoire).

Le souci d'améliorer son projet en regard des préoccupations sociales incite aussi INTERSAN à envisager présentement un réaménagement des anciennes zones d'exploitation pour les rendre plus sécuritaires. Le plan de sécurisation environnementale constitue une composante majeure de ce réaménagement. Des ententes sont aussi en voie d'être conclues avec la municipalité de Sainte-Sophie, celle de Sainte-Anne-des-Plaines et le monde agricole pour mettre en place des mesures préventives ou de compensation face à certains impacts inévitables du projet. Enfin, un comité de vigilance du site de Sainte-Sophie sera mis sur pied dès l'été 2003 pour permettre aux citoyens concernés et aux représentants de la communauté d'être informés sur les activités d'INTERSAN, sur l'avancement de son projet de développement et sur les performances environnementales de ses opérations.

4.3 Les mesures d'acceptabilité sociale

Ces interventions constituent des mesures d'atténuation à caractère social contribuant à rassurer les citoyens du voisinage et de la communauté, à diminuer les inconvénients des opérations et à prendre toutes les précautions pour aménager et exploiter le site de façon sécuritaire et acceptable pour la communauté. Ces mesures sont mises en place dans un contexte de transparence et de collaboration avec les voisins, les municipalités et les autres intervenants concernés. Elles reflètent les engagements et les actions d'INTERSAN en vue d'atteindre les meilleures performances environnementales et sociales dans l'aménagement et l'exploitation du site de Sainte-Sophie.

Les mesures proposées sont à la fois des indemnisations à la communauté hôte du projet, des actions de prévention avec la participation de citoyens et des contributions à la vie communautaire. Des mesures analogues sont déjà en place dans d'autres lieux d'enfouissement exploités par INTERSAN au Québec. Les principales mesures présentement en voie d'être élaborées et mises en place sont la sécurisation du site, le plan d'action pour la prévention des nuisances et les protocoles d'ententes avec la communauté.

4.3.1 Les mesures de sécurisation environnementale

Un plan de sécurisation environnementale du site a été élaboré et mis en œuvre par INTERSAN pour répondre aux attentes et aux demandes de plusieurs résidents inquiets des conséquences de l'exploitation passée du site. Ce plan inclut des mesures techniques, environnementales et sociales, en plus de programmes intensifiés de suivi environnemental et de vigilance communautaire. Dans ce dernier cas, INTERSAN a opté pour la création immédiate d'un comité de vigilance du site qui sera informé de la situation et des opérations au site. Le comité, qui habituellement est mis sur pied dans le cadre de l'autorisation d'un projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement, sera dès maintenant invité à faire ses recommandations, tant pour améliorer les opérations actuelles au site que le projet.

Tableau 10 Mesures prévues au plan de sécurisation environnementale

Amélioration du système de traitement du lixiviat : <ul style="list-style-type: none">• Nouveau bassin d'accumulation du lixiviat.• Démantèlement des bassins non aérés.• Augmentation de la capacité du système de traitement des eaux.
Réduction de l'apport de lixiviat et de biogaz issus des zones non imperméabilisées : <ul style="list-style-type: none">• Tranchées périphériques de collecte du lixiviat et de captage du biogaz.
Contrôle de la migration des biogaz à l'extérieur des limites de la propriété : <ul style="list-style-type: none">• Installation de puits de captage des biogaz dans la zone tampon.• Protocole de travail pour l'aménagement de puits d'approvisionnement en eau dans le secteur.
Programme de suivi environnemental : <ul style="list-style-type: none">• Eaux souterraines.• Biogaz.
Programme de vigilance communautaire : <ul style="list-style-type: none">• Remboursement des frais d'analyse de l'eau de puits privés.• Mise sur pied du comité de vigilance.

Déjà, lors des échanges avec les participants au sujet du Comité de vigilance, plusieurs sujets à inscrire à l'ordre du jour de ses travaux à venir ont été mentionnés :

- l'analyse de la qualité de l'eau des puits individuels;
- l'analyse de la qualité des eaux de surface recevant les rejets d'eau de ruissellement du site;
- les modalités de réaménagement des anciennes zones d'exploitation du site;
- le suivi de la situation des biogaz retrouvés hors du site .

4.3.2 Le plan d'action pour la prévention des nuisances

Face aux situations problématiques et aux cas de nuisances rapportés par les participants aux ateliers de travail, INTERSAN a répondu aux diverses préoccupations en mettant en place une série de précautions et d'actions préventives destinées notamment à atténuer les problèmes d'odeurs et de bruit. Ce plan d'action pour la prévention des nuisances se traduit par divers changements dans les modes d'opération, ainsi que par des démarches pour expérimenter diverses solutions d'amélioration.

Pour les problèmes d'odeurs :

- Des changements dans les pratiques d'exploitation sur le site ont été apportés, certaines opérations susceptibles de produire des odeurs étant effectuées lorsque les conditions climatiques sont favorables; les jours fériés et les fins de semaine sont désormais évités pour de telles opérations.
- L'ouverture de grandes tranchées dans les déchets est désormais évitée.
- Des tests de produits pour masquer ou éliminer les odeurs ont été faits et sont en cours; des équipements fixes ont été installés autour des sources d'odeurs, ainsi que des équipements mobiles sur les machineries manipulant des déchets.
- Un plan d'enquête et d'intervention est préparé pour réagir de façon rapide, efficace et diligente aux épisodes d'odeurs incommodes aux voisins.

Ces précautions face aux risques d'odeurs devraient donner des résultats perceptibles aux voisins. Ces derniers sont d'ailleurs invités à rapporter à INTERSAN les problèmes et à vérifier par eux-mêmes l'efficacité des mesures prises. Une ligne téléphonique directe est disponible pour rejoindre les responsables du site, signaler les problèmes, acheminer les plaintes et obtenir des réponses diligentes et rapides sur les solutions mises en place.

Pour les problèmes de bruit des camions et des machineries :

- Des instructions ont été données aux chauffeurs et aux opérateurs pour adopter des pratiques de conduite minimisant le bruit de leurs engins.
- Durant la nuit, une seule machinerie est en opération lors de la réception des déchets pour compacter ces derniers.
- Une utilisation minimale des alarmes de recul est obtenue en modifiant le mode de compactage, désormais effectué par des cercles nécessitant alors très peu de recul et donc d'alarme.
- Des recherches sont faites sur des alarmes plus discrètes qui satisfont les exigences réglementaires.
- Des contrôles réguliers sont faits (freins Jacob, arrêt obligatoire) auprès des chauffeurs et des opérateurs pour vérifier l'application des directives de réduction du bruit et de sécurité.
- L'ensemble des entreprises de camionnage fréquentant le site ont été avisées de l'implantation des mesures anti-bruit qui doivent être appliquées par les chauffeurs.
- Une surveillance des axes de circulation a été faite et les chauffeurs récalcitrants ont reçu des avertissements appropriés.
- Mesures accrues de surveillance prévues avec possibilité de refus de l'accès au site pour les entreprises non conformes aux nouvelles exigences.

Ces précautions opérationnelles s'ajoutent à des interventions telles que la construction d'un écran sonore et visuel en bordure du site et à des études exhaustives sur les sources de bruit. Encore là, des vérifications sont faites auprès des voisins auteurs des plaintes pour s'assurer de l'amélioration de la situation. Les municipalités et le ministère de l'Environnement ont été informés de ce plan d'action pour la prévention des nuisances au site de Sainte-Sophie.

Enfin, des actions ont aussi été prises pour éviter la présence de goélands au site. Un contrôle de la nidification et des activités périodiques d'effarouchage sont effectués à l'aide d'entreprises spécialisées dans ce domaine

En parallèle avec ces mesures issues du processus de préconsultation, d'autres ententes avec divers intervenants de la communauté sont en préparation. Ces ententes seront le résultat des discussions avec la municipalité de Sainte-Sophie et la MRC de la Rivière-du-Nord, plus particulièrement en ce qui concerne les impacts sur le secteur agricole. Des échanges sont aussi amorcés avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, plus précisément en regard de la protection de la qualité des eaux souterraines et des sources d'approvisionnement en eau potable.

De tels protocoles d'ententes peuvent comprendre par exemple :

- des redevances à la communauté hôte du projet;
- des compensations sous forme de réductions de tarifs d'enfouissement et de garanties de services;
- un plan de communication et d'information de la population sur les activités et le projet d'INTERSAN à Sainte-Sophie.
- un fonds de fermeture en fiducie pour assurer un suivi environnemental du terrain durant 30 ans après sa fermeture;
- des budgets accordés comme contributions diverses aux initiatives de la communauté (éducation à l'environnement, vigilance, projets communautaires et commandites d'événements).



2535, 1^{ère} rue
Sainte-Sophie (Québec)
J5J 2R7
(450) 438-5604